



# **Inscription Puces Couture et Loisirs Créatifs**

Dimanche 12 avril 2026

9h00-17h00

Salles des Fêtes Granzay-Gript – bourg de Granzay

Nom, Prénom :

---

Adresse :

---

N° téléphone :

---

Adresse mail :

---

N° Carte nationale d'identité :

---

Nombre d'emplacement souhaité (max 3) :

---

Je soussigné(e) ....., certifie avoir lu et signé le règlement de la manifestation « Puces Couture et Loisirs Créatifs » sur la page suivante et m'engage à le respecter.

Fait à ....., le .....

**A noter que l'inscription n'est effective qu'à réception du dossier papier.**

**Inscription et règlement par chèque à l'ordre de *SEP Granzay-Gript* à faire parvenir avant le 03 avril 2026 à l'adresse suivante : SEP Granzay-Gript, Puces C & LC, Mairie, 08 rue de la Fougeraye, 79360 Granzay-Gript  
ATTENTION changement d'adresse mail : [pucescscsepgranzaygript79@gmail.com](mailto:pucescscsepgranzaygript79@gmail.com)**

# Règlement Pucés couture et Loisirs Créatifs

**Article 1 :** cette manifestation est organisée par la SEP de Granzay-Gript, à la salle des fêtes Pierre Moreau le dimanche 12 avril 2026 de 09h00 à 17h00,

L'accueil des participants débute à 07h30. Ils s'engagent à quitter les lieux à la fermeture au public en veillant à laisser leur emplacement propre.

**Article 2 :** les Pucés sont réservées aux personnes majeures.

**Article 3 :**

- 1- Toute personne lors de son inscription devra justifier de son identité (numéro de carte nationale d'identité à renseigner sur le bulletin d'inscription)
- 2- Joindre le présent règlement signé avec la mention « *lu et approuvé* ». L'acceptation du présent règlement vaut attestation sur l'honneur que l'exposant n'a pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
- 3- Adresser le montant de l'inscription par chèque à l'adresse suivante : SEP Granzay-Gript, Pucés C & LC, Mairie, 08 rue de la Fougeraye, 79360 GRANZAY-GRIPT
- 4- Adresser à l'association le bulletin d'inscription dûment rempli et le présent règlement signé.

**Ces formalités constituent un préalable indispensable pour l'acceptation de la réservation.**

**Article 4 :** Ces informations seront insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle.

**Article 5 :** pour bénéficier d'un emplacement (table de 1,80m), une participation de 5 euros par emplacement est demandée.

La table ainsi que les chaises sont fournies par l'association. En cas de désistement plus de 8 jours avant l'évènement, merci d'en informer l'organisation au 06.78.46.84.04 et obtenir le remboursement de votre réservation. Au-delà du 03 avril 2026, aucun remboursement ne sera effectué.

**Article 6 :** dès leurs arrivée, les exposants seront orientés vers les places qui leur auront été attribuées. Les véhicules seront garés à proximité de la salle (parking indiqué par des flèches). Les emplacements seront attribués par l'organisation et ne pourront pas être contestés.

**Article 7 :** les tissus, laines, livres, accessoires loisirs créatifs exposés demeurent sous la seule responsabilité de l'exposant. **Les produits finis ne sont pas autorisés. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges** (perte, vol, détérioration). Les pièces non vendues et emballages ne pourront être laissés sur place (containers à carton à l'extérieur de la salle).

**Article 8 :** l'association se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'évènement, les exposants seront alors remboursés.

**Article 9 :** toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer de remboursement.

**Article 10 :** l'organisation se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

*Signer avec la mention « lu et approuvé », le .....*